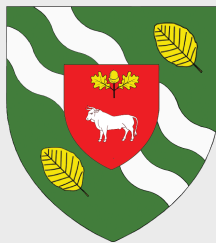


N°67

Février
2026

Le Petit VERNOLIO



Bulletin d'information des habitants de Verneuil Les Bois

[Https:// verneuil18210.fr](https://verneuil18210.fr)

Le mot du Maire

Vernoliennes, Vernoliens

Une nouvelle année se présente et dans moins de 2 mois les 15 et 22 mars 2026 se dérouleront les élections municipales.

Vous trouverez dans ce petit Vernolio toutes les informations sur le nouveau mode de scrutin qui concerne maintenant toutes les communes y compris la nôtre. Prenez soins de bien lire toutes les modifications du nouveau mode de scrutin sinon vous risquez de voir votre vote rendu « **nul** »

Vous trouverez également des informations sur l'évolution de la dématérialisation et sur la protection de notre identité avec la nouvelle carte d'identité et le nouveau permis de conduire numérique et bien d'autres informations très utiles.

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026

Verneuil...

... commune
de moins
de 1000 habitants...
les nouvelles règles...

Élections municipales 2026

ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026

Sources :  MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité
 DemarchesAdministratives.fr
Le quotidien du citoyen



1^{er}
tour

15 mars

Allons
Voter!

2^d
tour

22 mars



Les élections municipales se dérouleront les dimanche 15 et 22 mars 2026.
Que l'on soit électeur, candidat ou simple observateur,
il est essentiel de bien comprendre les modalités, les échéances et les spécificités
de ce rendez-vous démocratique.

Qui peut voter aux élections municipales ?

Pour voter aux élections municipales de 2026, il faut remplir plusieurs conditions :

- le droit de vote est reconnu aux citoyens français ainsi qu'aux ressortissants de l'Union européenne résidant en France ;
- **il faut avoir 18 ans ou plus ;**
- la participation est réservée aux citoyens inscrits sur la liste électorale de la commune où ils souhaitent voter ;
- **les électeurs doivent jouir de leurs droits civils et politiques.**

À votre service

En quelques clics, je retrouve mes principales démarches et informations relatives aux élections.

Voter est un droit,
c'est aussi un devoir civique.



Les élections en France

<https://www.elections.interieur.gouv.fr>



Je vérifie ma
situation électorale



Je m'inscris sur les
listes électorales



Je donne procuration



Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent **établir une procuration** en faveur d'un autre électeur.

Quel est le mode de scrutin ?

Pour les élections municipales 2026, le mode de scrutin a été entièrement harmonisé avec la loi du 21 mai 2025. La grande nouveauté réside dans l'application **du scrutin de liste paritaire à deux tours pour toutes les communes, quelle que soit leur taille.**

Ce système garantit une alternance strictement femme/homme sur chaque liste déposée en préfecture et impose le respect de la parité, même dans les plus petites villes.

Les bulletins de vote ne peuvent plus être modifiés : tout ajout, suppression ou changement d'ordre de candidat rend le bulletin nul, **supprimant ainsi le traditionnel panachage** qui prévalait auparavant dans les communes rurales.



Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?

Liste composée d'un seuil minimum de candidats
(en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport
à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Qui peut être candidat aux élections municipales de 2026 ?

Pour se porter candidat aux élections municipales de 2026, il faut remplir plusieurs conditions :

- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne ;
- avoir accompli les obligations liées au service militaire ;
- être inscrit sur les listes électorales, ou justifier y être inscrit au 1er janvier 2026 ou figurer au rôle des contributions directes de cette commune.

Quand les candidats doivent-ils se déclarer ?

Pour le scrutin prévu le 15 mars 2026, **le dépôt doit impérativement être réalisé au plus tard le jeudi 26 février 2026 à 18 heures**. Les candidats doivent déposer leur dossier de candidature en préfecture ou sous-préfecture.

Le dossier de candidature doit comporter l'ensemble des pièces justificatives requises, notamment la déclaration de la liste, les documents attestant le respect des conditions légales et **la parité hommes-femmes**, ainsi que les déclarations individuelles signées par chaque colistier. Une fois la candidature enregistrée, aucune modification ni retrait ne sont possibles.

Comment est élu le maire ?

L'élection du maire intervient après les élections municipales, directement par les membres du conseil municipal fraîchement élus. Ce processus débute lors de la première réunion du conseil municipal qui suit le scrutin. Lors de cette séance, les conseillers municipaux choisissent, à la majorité absolue des suffrages exprimés, parmi eux **un maire ainsi que ses adjoints**. Si aucun candidat n'obtient la majorité au premier tour, un second tour est organisé, où la majorité relative suffit pour être élu.

Dans les communes de Paris, Lyon et Marseille, où le mode de scrutin a été réformé, **l'élection du maire conserve ce même principe** : les membres élus au conseil municipal (ou Conseil de Paris) se réunissent pour désigner le maire.

Quel est le nombre de conseillers municipaux ?

Le nombre de conseillers municipaux dans chaque commune varie en fonction de sa **population**. Concrètement, les petites communes comptent un conseil restreint, avec 7 membres pour celles de moins de 100 habitants, tandis que les communes moyennes et grandes disposent d'un conseil plus étoffé, pouvant aller jusqu'à 69 membres pour les plus grandes villes de plus de 300 000 habitants.

Listes pour la commune de Verneuil... ?

Une seule liste pour le moment comprenant 7 noms plus deux suppléants... Cette liste sera communiquée aux habitants conformément aux règles de communications prévues par la loi..



La dématérialisation se poursuit à marche forcée... !

La dématérialisation des procédures administratives en France connaît une progression significative, avec **71% de la population** utilisant désormais les démarches en ligne. Cette transition numérique présente plusieurs avantages, mais soulève également des défis importants...

13 millions de personnes en France sont éloignées du numérique, et **1 Français sur 2** estime manquer d'assistance numérique... Cette fracture numérique se retrouve surtout dans les territoires puisque 50% des non-internautes résident dans des communes de moins de 20 000 habitants. C'est le marqueur d'un numérique qui produit une forme d'exclusion.

Ainsi voit-on à quel point la dématérialisation est paradoxale et nourrit une double dynamique entre ceux qui la subissent et ceux qui la choisissent.

83% des 250 démarches administratives
les plus utilisées ont été numérisées.

Une des dernières nouveautés...

Votre carte vitale sur votre téléphone



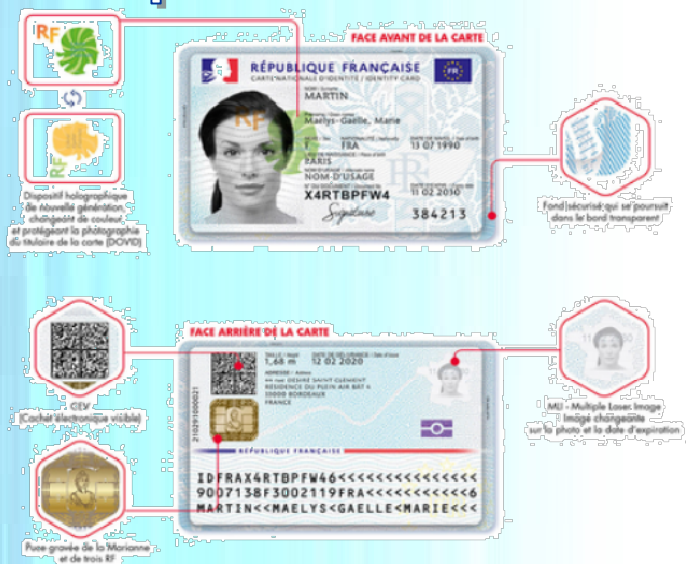
Créée en 1998, la carte Vitale est parfaitement intégrée dans les parcours et les pratiques de soins des assurés et des professionnels de santé depuis plus de 20 ans.

Avec l'utilisation croissante d'outils numériques dans le quotidien des Français, **il est devenu nécessaire que la carte Vitale existe aussi en application pour smartphone.**

Le principe ? La carte Vitale est accessible depuis le smartphone des assurés grâce à l'appli carte Vitale. Il s'agit d'une alternative dématérialisée et sécurisée à la carte Vitale physique, qui continue d'exister.

Après un déploiement progressif sur le territoire français, elle est disponible pour tous les assurés depuis le 18 novembre 2025. Téléchargeable gratuitement sous Android (Google Play) et IOS (App Store), elle peut être activée par toutes les personnes affiliées à la Sécurité sociale (régime général de l'Assurance Maladie, régime agricole de la Mutualité sociale agricole (MSA), MGEN ou autres régimes spéciaux).

La protection de l'identité est une mission essentielle...



Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995.

La nouvelle carte d'identité est plus sécurisée, plus pratique et son design a été modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre le phénomène de la fraude à l'identité (faux titres, usurpation...).

Vos papiers dans votre smartphone

France Identité vous permet d'accéder à vos titres d'identité tout en maîtrisant la diffusion de vos informations personnelles :

Vos papiers d'identité
toujours accessibles
dans votre téléphone !

Se connecter aux
services publics sans
identifiant ni mot de
passe !

Générer des justificatifs
d'identité : plus besoin
de photocopier sa CNI !

Au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire), elle comporte une puce électronique, hautement sécurisée, contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales.

L'arrivée d'un nouveau titre : le permis de conduire numérique

Les utilisateurs de France Identité peuvent ajouter leur permis de conduire dans l'application France identité. Tous les types de permis (trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles. Ce permis numérique ne remplace pas le permis physique, il vient en complément afin de simplifier les usages de la route notamment.

Il répond à plusieurs objectifs :

- Limiter la perte ou le vol du permis physique ;
- Permettre de réaliser des démarches sans divulguer toutes ses données ;
- Lutter contre la fraude, notamment lors de démarches en ligne.

Le permis de conduire numérique peut être utilisé lors d'un contrôle routier avec les forces de sécurité intérieure.



L'utilisateur télécharge son relevé d'information restreint (RIR) depuis le site de Mes Points Permis



Il scanne le QR code du RIR depuis son application



Le permis est importé dans son application



**France
services**

Vous avez besoin d'aide face à la dématérialisation...

France services, c'est un réseau de plus de 2 865 lieux d'accueil et d'accompagnement pour vous aider à réaliser les démarches administratives du quotidien... <https://www.france-services.gouv.fr>

12 organismes
un seul lieu !



France services Saint-Amand-Montrond

2 Rue Philibert Audebrand BP 196 18200 Saint-Amand-
franceservices@sam18200.fr / 02 48 63 83 23

France services Dun sur Auron

Rue Heurtault de Lammerville 18130 Dun-sur-Auron
france.services@cdclledunois.fr / 02 48 64 28 13

Point d'Information Touristique Le Dunois pour l'année 2025

Les sites naturels de Destination Sud Berry

L'année 2025 a été rythmée par de beaux temps forts pour le Point d'Information Touristique Le Dunois, reflétant une saison dynamique et riche en rencontres.

Le 17 mars, le PIT s'est offert un relooking grâce à une vitrophanie colorée, rendant notre espace d'accueil plus visible et chaleureux.

Le 1er avril, nous avons organisé la journée des prestataires de la Destination Sud Berry au château de Bannegon : un rendez-vous placé sous le signe des échanges et de la convivialité, animé l'après-midi par des ateliers sur Bourges 2028. Cet événement a rencontré un véritable succès, mettant en lumière nos prestataires et toute l'énergie de la Destination Sud Berry.

Le 13 juin, le PIT a inauguré l'exposition D'1 Art à l'Autre, présentant peintures et sculptures réalisées par les membres de l'association. Les œuvres, explorant les thèmes du Japon et des chats, ont séduit les visiteurs tout au long de l'été, offrant un bel aperçu du talent des artistes locaux.

Le 25 août a marqué un tournant numérique avec la mise en ligne du site internet de la Destination Sud Berry, une nouvelle vitrine regroupant l'ensemble des richesses touristiques du territoire. Pour partir à la découverte de tous ces trésors, rendez-vous sur le site officiel : www.destination-sudberry.fr

Enfin, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le 20 septembre, une visite guidée « Sur les traces de Dun-le-Roy » a permis aux participants de plonger dans l'histoire locale. Un moment de partage apprécié, mêlant découverte et convivialité.



Située à 3 heures au Sud de Paris, la Destination Sud Berry correspond au Sud du Département du Cher. Son aspect rural en fait un cadre de séjour et de vie idéal pour qui recherche la sérénité sans pour autant négliger une activité culturelle riche et variée.

La Destination Sud Berry

Au cœur du Berry

Elle constitue géologiquement la fin du bassin parisien. Et elle est née de la volonté de quatre communautés de communes, Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud, Cœur de France et Le Dunois, d'unifier la promotion du tourisme de cette partie du Berry qui a une identité bien marquée. En effet, paysages de bocages préservés et nombreux monuments du passé témoignent de l'ancienneté de cette terre habitée dès la préhistoire. Au Moyen-Âge, cette contrée était au carrefour du royaume de France et de terres princières d'où la présence de nombreux châteaux, certains ouverts à la visite, d'autres nichés dans la campagne.

Vous organisez une manifestation ?

N'hésitez pas à nous transmettre vos événements tout au long de l'année : nous serons ravis de les relayer auprès du public et de contribuer à leur visibilité. Pour suivre l'actualité locale et découvrir nos animations, retrouvez-nous sur les réseaux du Dunois, régulièrement alimentés pour vous tenir informés.

Entre traditions et savoir-faire

Terre de traditions, la Destination Sud Berry vous dévoile à travers son patrimoine et ses musées son riche passé. Ni ses musées ni son patrimoine architectural multicentenaire ne doivent faire oublier ses traditions vivantes avec ses fêtes annuelles, foire aux ânes de Lignières, foires d'Orval, l'assemblée du Plaix. Mais ces traditions s'expriment aussi dans les savoir-faires ancrés dans le territoire avec ses artisans et producteurs nombreux. Et ces traditions sont aussi porteuses d'innovation et de création de ce territoire. Pour preuve, le savoir-faire en matière de bijouterie de la ville de Saint-Amand-Montrond, labellisée Ville et Métiers d'Art.

Coordonnées du Point d'Information

Touristique Le Dunois :

Point d'Information Touristique Le Dunois

18 avenue Jean Jaurès 18130 Dun-sur-Auron

tourisme@cdeledunois.fr

02 48 64 38 10

Facebook : Tourisme Le Dunois

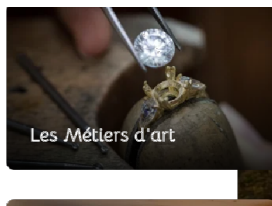
Instagram : berry_dunoistourisme

Voyager au rythme du slow tourisme

Séjourner en Sud Berry, c'est prendre le temps de découvrir des lieux à l'accueil chaleureux et personnalisé par des amoureux de leur territoire. Les nombreux chemins de randonnées permettent de mieux comprendre ce qui fait l'originalité des terroirs de la destination. Des anciens chemins de halage du Canal de Berry aux chemins escarpés des reliefs bocagés en passant par les vignobles de Châteaumeillant, ce sont plus de 950 km de randonnées offertes aux explorateurs en herbe.



L'Âne Grand Noir du Berry



Les Métiers d'art



Les vignobles



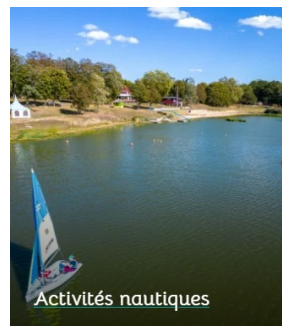
L'histoire de la noix



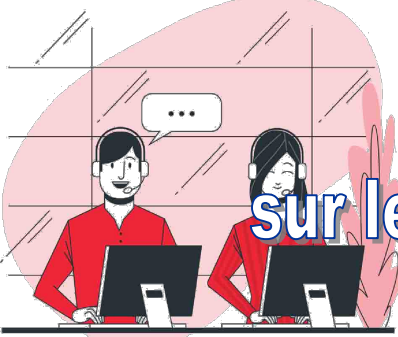
Randonnées pédestres



Vélo et VTT



Activités nautiques



La réglementation sur le démarchage téléphonique évolue...

Ce qui change à partir du 11 août 2026

Quelles sont les dernières évolutions en matière de réglementation ?

Le démarchage téléphonique est actuellement autorisé du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures. **Il est interdit en dehors de ces créneaux ainsi que les samedis, dimanches, et jours fériés.** Cet encadrement s'applique aussi bien aux personnes non inscrites sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « **Bloctel** » qu'à celles inscrites mais sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours.

Quelles formalités accomplir avant d'entreprendre un démarchage téléphonique ?

Avant toute opération de démarchage téléphonique, les professionnels (artisan, commerçant, entreprise...) qui envisage une campagne de démarchage, **doivent s'assurer auprès du service Bloctel que les consommateurs prospecter ne sont pas inscrits sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.**



À compter du 11 août 2026, le service Bloctel cessera ses activités, et tout démarchage téléphonique devra être justifié par la preuve d'un consentement explicite du consommateur.

Quel dispense de consulter la liste d'opposition au démarchage ?

Il existe toutefois des exceptions au démarche préalable. Dans ce cas il n'est pas nécessaire de consulter la liste d'opposition au démarchage téléphonique si :

- Il existe une relation contractuelle existe entre le consommateur et vous, et **si la sollicitation a un rapport avec l'objet du contrat** (y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou des services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité),
- La prospection concernant la vente de journaux, de périodiques ou de magazines,

Sanctions en cas de non-respect de la liste d'opposition Bloctel...



Les sanctions en cas de non-respect de la liste d'opposition au démarchage téléphonique par les professionnels peuvent aller **jusqu'à 75 000 € pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale** (article L242-16 du code de la consommation).

bloctel.gouv.fr



Calendrier de collecte de nos poubelles

07 janvier 2026
21 janvier 2026
04 février 2026
18 février 2026
04 mars 2026
18 mars 2026

01 avril 2026
15 avril 2026
29 avril 2026
13 mai 2026
28 mai 2026
10 juin 2026
24 juin 2026

08 juillet 2026
22 juillet 2026
05 août 2026
19 août 2026
02 septembre 2026
16 septembre 2026

30 septembre 2026
14 octobre 2026
28 octobre 2026
12 novembre 2026
25 novembre 2026
09 décembre 2026
23 décembre 2026